

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 11 février 2025 à 20H00

(PROCES – VERBAL de SEANCE)

L'an deux mille vingt cinq, le mardi onze février 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Lauraguel, dûment convoqué par voie électronique, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie - salle Robert LAURES » - sous la Présidence de Monsieur Joël CATHALA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2025.

Présents : Mmes et Mrs CATHALA Joël, SANTOUIL Nicole, CALS Aude, CANOVAS Claude, DELENEUVILLE Pierre, EROLES Jean-Yves, FAUCILLON Dominique, LLOYD Malcolm, MANGOLD Mélanie, PEREZ Michèle, SCHLENCKER Thomas et VIDAL Valérie

Absents excusés : IHALLAINE Djamel (*procuration à CATHALA Joël*), SOLANA Paul (*procuration à DELENEUVILLE Pierre*), LAURES Régis (*procuration à SANTOUIL Nicole*).

Absents :

Secrétaire de séance : SANTOUIL Nicole.

La séance est ouverte à 20H00 par Mr Joël CATHALA, Maire.
Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée communale peut valablement délibérer.
Le précédent procès-verbal du conseil municipal qui s'est déroulé le 04 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité. Par ailleurs, sur proposition du maire, le conseil élit comme secrétaire de séance, à l'unanimité, Madame SANTOUIL Nicole.

Le Conseil débute ensuite en suivant l'ordre du jour établi.

POINT n°1 – COMMANDE PUBLIQUE – Conventions de mandat – Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la surveillance médicale des agents communaux est assurée jusqu'à présent par le service de médecine professionnelle et préventive du CDG 11. Il précise la possibilité pour les Centres de gestion de la fonction publique territoriale de créer des services de médecine professionnelle et préventive, conformément aux dispositions de l'article L 452-47 du code général de la fonction publique.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Aude qui comprend à la fois :

La surveillance médicale,
L'action en milieu de travail,
La prévention des risques professionnels,

Monsieur le Maire souligne l'opportunité pour la Commune de pouvoir bénéficier d'un service pluridisciplinaire au meilleur coût en adhérant au service de médecine de prévention et de santé au travail géré directement par le Centre de Gestion.

Vu les dispositions du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au centre de gestion en matière de médecine de prévention,

Considérant que la Collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'approuver le renouvellement de l'adhésion à ce service.

VOTE à l'UNANIMITE

POINT n°2 – . COMMANDE PUBLIQUE – 1.3 – Conventions de mandat – Approbation de la convention avec VEOLIA pour le contrôle des hydrants.

Monsieur le Maire expose au Conseil que chaque commune, conformément à l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose d'un système de protection contre l'incendie constitué d'équipements publics tels que les hydrants alimentés par le réseau communal de distribution de l'eau. Ces équipements doivent être maintenus en état de fonctionnement et contrôlés régulièrement afin que la défense extérieure contre l'incendie (DECI) soit assurée sur le territoire concerné.

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) n'assurant plus la vérification des hydrants pour le compte des communes, il avait été décidé en 2018 de confier le contrôle annuel des équipements de défense contre l'incendie (*actuellement de 11 poteaux incendie*) à la société SADE.

La société SADE – Compagnie Générale des Exploitations du Languedoc Roussillon effectuait cette prestation pour la commune pour un montant de 52 € HT par poteau incendie. Cette convention est parvenue à échéance au 31 décembre 2024.

Une nouvelle convention est proposée par VEOLIA - Compagnie Générale des Exploitations d'Occitanie - qui tient compte des tarifs octroyés au groupement de commandes de la communauté de communes du Limouxin auquel n'avait pas adhéré Lauraguel. Le tarif proposé est de 28,50 € HT par poteau – coût au 1^{er} janvier 2025 –

Monsieur le Maire fait circuler ce projet de convention aux membres du Conseil.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'accepter cette convention avec la Société VEOLIA - Compagnie Générale des Exploitations d'Occitanie et de l'autoriser à la signer.

VOTE à l'UNANIMITE

POINT n°3 – .Aménagement de l'arrêt de bus de l'avenue du Razès/ Perdinet – Mise en sécurité et accessibilité – demande de subvention de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Monsieur Philippe HORTALA, du service transport de la région, a signalé en décembre 2023 à la commune qu'à minima l'un des deux arrêts de bus du village devait être mis aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Le choix s'étant porté sur l'arrêt de bus de l'avenue du Razès/Perdinet (le plus à risques) l'accompagnement de la commune a été demandé au cabinet Opale et à l'Agence technique départementale de l'Aude.

Plusieurs réunions quadripartites (*Commune, Région, ATD11 et cabinet Opale*) ont été organisées en 2024 pour étudier l'aménagement nécessaire. Il a été ainsi convenu à l'unanimité des participants de déplacer cet arrêt de l'emplacement actuel (*en direction du centre du village*) à proximité de l'intersection avec l'allée du Grenache.

Un plan et l'estimation du coût du projet ont été établis et sont communiqués au Conseil.

Le coût total des travaux est estimé à 33.150 € HT.

Le coût estimatif des travaux éligibles à la subvention du Conseil Régional est évalué à 28.675 € HT. Ce montant est susceptible d'être financé à 75% par le Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Monsieur le Maire demande en conséquence au Conseil de solliciter une telle subvention maximale de la Région, étant entendu que faute de subvention ce projet ne pourrait pas être réalisé.

VOTE à l'UNANIMITE

POINT n°4 – QUESTIONS DIVERSES

Mutuelle territoriale

La réunion publique - *qui & été organisée le vendredi 10 janvier 2025 de 14H à 16H dans la salle polyvalente de Lauraguel* – a réuni plus de quarante personnes.

La première permanence tenue dans l'ancienne mairie le mardi 28 janvier a fait le plein de rendez-vous.

Rénovation éclairage public

La dernière tranche de la rénovation de l'éclairage public (*lampadaires à LED sécurisés*) qui concerne les quartiers situés sur la rive droite de l'Albane est retardée par le vote tardif du budget qui a amputé en outre le fonds vert (*qui participe au financement de cette rénovation*).

Il est rappelé que c'est le SYADEN qui est maître d'ouvrage de ces travaux qu'il devrait faire réaliser au 2^{ème} semestre 2025.

Cette tranche terminera la rénovation de l'éclairage public de la commune (*environ 150 lampadaires*), fil rouge de la mandature.

Distribution eau potable

Les analyses effectuées par l'ARS dans la salle polyvalente montrent une présence en excédent de CVM (*malgré les travaux de changement de canalisation effectués en novembre/décembre 2024*). Une vérification a été demandée à VEOLIA qui effectue également une contre-analyse.

Salle communale du Perdinet

Une opération « portes ouvertes » sur les activités offertes par l'association « Vivre ensemble à Lauraguel » sera organisée mercredi 12 février après midi. Le solde de la subvention MSA (1200 €) pour équiper cette salle devrait être versé à la commune dans les prochains jours.

Peinture

Les bancs publics ont été repeints et rénovés ; les portes (4) de l'ancienne mairie ont également été repeintes afin de préserver leur intégrité et de garantir leur durée – comme cela a été fait il y a, quelques mois pour la porte de l'Eglise.

Aire de lavage

Les employés communaux vont prochainement remuer le mélange terre/paille servant au filtrage des résidus de lavage des pulvérisateurs. Cette opération sera réalisée pour la première fois.

Ombrières photovoltaïques

Les supports métalliques ont été implantés. La pose des panneaux est retardée à début mars en raison d'un problème de longueur erronée des barres métalliques transversales.

L'éclairage sous les ombrières est prévu si activités nocturne (commandé depuis la salle polyvalente)

La possibilité d'investir dans cette centrale solaire a été ouverte la semaine dernière aux seuls habitants du territoire et est depuis aujourd'hui (mardi 11 février) étendue à l'ensemble des personnes intéressées.

Antenne relai (téléphonie mobile 5G)

Les travaux de terrassement et de coulage du béton sont réalisés. Après séchage de plus d'un mois les éléments de l'antenne seront posés. Mise en service de l'installation prévue fin juillet 2025.

Activités Seniors

Des séances de gymnastique chinoise (Qi Gong) – financées par le Conseil Départemental de l'Aude - vont être à nouveau organisées au profit du public senior les mercredis matin à 10H (salle polyvalente) à partir du 2 avril et jusqu'au 18 juin 2025.

Distributeur alimentaire (Estagnol)

Les travaux de raccordement à l'électricité (ENEDIS) du lieu d'implantation du distributeur seront réalisés à partir du 24 février 2025.

Agence postale communale

La contribution mensuelle de La Poste pour le fonctionnement de l'APC de Lauraguel sera de 1.352 € en 2025 (commune située en ZRR).

Statistiques annuelles gendarmerie

La gendarmerie a communiqué aux communes leurs informations statistiques pour l'année 2024. Pour Lauraguel, en matière de sécurité routière, 91 infractions ont été relevées (contre 70 en 2023). 30 interventions ont été réalisées (contre 21 en 2023). En ce qui concerne la délinquance (atteintes aux biens, vols, destructions ou dégradations) 19 infractions relevées (contre 12 en 2023).

Parking église

Les places de parking ont été marquées au sol par des demi-poteaux de bois peints en blanc (les marques de peinture n'étant pas possibles sur ce revêtement en gravillon).

Rapport d'activité de l'ATD 11

Le rapport d'activité 2023 de l'agence technique départementale de l'Aude est communiqué en séance à l'assemblée communale.

Frais d'organisation des élections remboursés par l'Etat

L'Etat a remboursé à la commune pour frais d'organisation des élections en 2024, la somme totale de 263,71 €, ainsi décomposée :

Elections européennes = 90,23 €
Elections législatives = 173,48 €

Elections municipales (mode de scrutin communes de moins de 1000 hab)

Dans un communiqué commun publié le 6 février dernier, les trois associations d'élus du bloc communal (AMF, AMRF et Intercommunalités de France) appellent à instaurer le scrutin de liste pour l'ensemble des communes, et à ne plus le réserver aux communes de plus de 1000 habitants comme aujourd'hui. Elles sont appuyées dans leur démarche par le Haut conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes, (HCE-FH), qui y voit tout logiquement un moyen d'imposer la parité dans tous les conseils municipaux de France. «Malgré de nombreux rapports parlementaires, cette mesure n'a pas abouti alors qu'il y a urgence», souligne le trio associatif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Dont procès-verbal de séance.

La secrétaire de séance,


Nicole SANTOUIL



Le Maire,


Joël CATHALA